

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La conférence de Londres a terminé, sans succès, ses stériles séances. Est-ce là pourtant le dernier mot de la diplomatie sur le différend dano allemand ? attendons.

Mais déjà les regards se tournent vers un autre point. Samedi encore la conférence, à sa dernière heure, attirait l'attention publique et quelques vagues espérances *in extremis*.

Aujourd'hui la conférence n'est plus qu'un vain souvenir, et l'attente publique est tournée tout entière vers l'exposé que le ministère anglais a dû présenter hier lundi au parlement.

On mande de Kiel, que, dans un banquet qui a eu lieu le 25 juin, le duc d'Augustenbourg a dit qu'il se réjouissait d'être le premier souverain allemand du Schleswig-Holstein ; qu'il ne servirait à l'avenir aucun intérêt particulier, et que le souverain et le peuple devaient se tenir prêts à faire tous les sacrifices nécessaires au salut de l'Allemagne.

On lit dans le *Berlingske Tidende*, journal officiel de Copenhague :

Nous recevons du Jutland des nouvelles fort peu rassurantes sur les intentions de l'ennemi. Les officiers prussiens, nous dit-on, tiennent partout le même langage, et les faits ne confirment malheureusement que trop l'exactitude de leurs avertissements. Dans leurs entretiens, ils sont tous unanimes à répéter que, si la guerre recommence, ils ont ordre de la conduire avec une rigueur qui laissera bien loin derrière elle les scènes de pillage et de dévas-

tation dont cette province, déjà si éprouvée, a été jusqu'ici le théâtre.

On ne se propose, en effet, rien moins que d'enlever le bétail, les chevaux et toute la propriété mobilière ; on coupera les moissons, on promènera l'incendie dans les villes et villages, bref, ce sera le renouvellement de toutes les horreurs des hordes tartares ou mongoles. Le nom abhorré du général Vogel de Falkenstein n'est d'ailleurs qu'un trop sûr garant de la manière barbare dont ces ordres seront exécutés. Et qu'on ne croie pas que ce soient là des propos en l'air tenus seulement pour nous effrayer.

Les officiers, qui ne sont pas étrangers à tout sentiment d'humanité, conseillent eux-mêmes aux habitants de profiter du délai qui leur reste encore, avant l'expiration de la suspension d'armes, pour envoyer leurs femmes et leurs enfants dans les îles, et mettre en lieu de sûreté tous les effets les plus précieux.

Les faux qui sont destinées à ravager les moissons ont été distribuées entre les régiments, et tous les préparatifs sont déjà faits pour que ces procédés inouis puissent être mis en œuvre après le 26 juin. La population le sait, et envisage avec terreur l'effrayante perspective qui la menace, mais elle reste inébranlable dans son patriotisme, et envoie tous les jours au gouvernement des adresses, où elle se déclare prête à tout supporter, plutôt que de voir conclure une paix qui compromettrait l'indépendance et la liberté du pays.

On lit dans la *Presse*, de Vienne :

« Les cercles bien informés ne fondent aucun espoir sur l'entrevue de Carlsbad ; on y

est convaincu que M. de Bismark a besoin plus que jamais de la guerre, et qu'il la veut à tout prix. »

Au moment où viennent d'avoir lieu les entrevues des souverains en Allemagne, le *Wanderer* de Vienne publie les lignes suivantes qui se passent de commentaires :

« L'amitié des cours germaniques pour la Russie sera toujours une calamité aux yeux de l'Allemagne. »

On lit dans la *Gazette du Peuple*, de Berlin :

« Le projet de congrès paraît devoir se réaliser. Ce triomphe de Napoléon III serait également une victoire pour l'humanité et la civilisation. »

La *Gazette de Speener* de Berlin, publie un télégramme de Vienne, d'après lequel la nouvelle serait arrivée la veille dans cette ville, d'une entente qui se serait établie à Carlsbad entre les deux grandes puissances allemandes.

En conséquence de cette entente, la Prusse doit demander, d'accord avec l'Autriche, à la diète germanique, de déclarer la guerre au Danemark, au nom de la Confédération germanique.

On écrit de Carlsbad, le 24 juin :

Hier soir, l'empereur d'Autriche a remis à M. de Bismark la grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne. Le roi de Prusse est resté auprès de l'empereur jusqu'au moment du départ de ce dernier. Ce soir, le ministre de la guerre, M. de Roon, est arrivé de Berlin. Le comte de Rechberg est parti, ce soir, à 5 heures.

Mercredi, dans la matinée, l'empereur d'Autriche est allé rendre visite au grand-duc de Toscane à Schlackemverth. Plus tard, il a reçu en audience M. de Bismark. Le dîner a eu lieu chez le roi de Prusse. Le soir, la ville a été brillamment illuminée. L'empereur partira, ce soir, pour Prague.

Un télégramme de Stuttgart annonce que le roi de Wurtemberg est mort le 25 juin, à cinq heures du matin, au château de Rosenstein.

Les lettres de Rome du 22, signalent une allocution prononcée par le cardinal-doyen à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement de Pie IX. Le cardinal-doyen a exprimé l'espoir que le pape conserverait sa couronne temporelle. Le Saint-Père a répondu qu'il attendait seulement un secours de Dieu, et qu'il espérait que les ennemis de l'Eglise, imitateurs de la révolte d'Absalon, seraient percés, non par des lances, mais par les rayons de la lumière divine.

Dans sa réponse au sénateur de Rome, le pape a manifesté de nouveau ses regrets des persécutions dirigées par les Russes contre les catholiques polonais.

Rome a été illuminée le soir de la fête. Le pape a accordé des commutations de peine à 26 condamnés politiques.

Les lettres de Naples constatent que les autorités ont rendu visite à Garibaldi à Ischia, mais qu'elles empêchent, à Naples, toute manifestation en l'honneur du général.

Les nouvelles d'Amérique sont datées de New-York, le 14 juin.

FEUILLETON.

17

OTTO GARTNER

(Suite.)

— Soit, je veux bien prendre tout cela en considération. Reste une chose, une chose capitale à la charge du prévenu : son silence obstiné. Mes devoirs quotidiens me mettent en rapport avec des gens qui viennent ici sous des inculpations plus ou moins graves ; eh bien, j'en ai acquis la triste expérience, ceux qui refusent de parler sont toujours coupables.

— Permettez, il y a peut-être ici une exception à faire : le prévenu, comme vous dites, est un employé excellent ; sa conduite au bureau et hors du bureau a toujours été irréprochable ; mais c'est l'homme le plus opiniâtrement, le plus follement renfermé que j'aie jamais vu. Je le savais déjà, mais j'en ai eu, ce matin, une nouvelle preuve : soupçonné par moi, en diverses circonstances, à la suite de ces misères qui se passent quelquefois dans un bureau, je l'ai vu s'obstiner à garder le silence, lorsque d'un mot il pouvait se justifier. Aujourd'hui, ins-

truit par un autre, je sais ce qu'il en est, et je ne puis concevoir qu'il se soit exposé à perdre son emploi plutôt que de me témoigner une minute de confiance. Voilà le caractère de l'homme.

— C'est une appréciation morale, j'en tiendrai compte.

— Allons, je ne gagne rien près de vous, monsieur Bréhard, j'aviserai autrement. Mais je suis pour ma part tellement convaincu de l'innocence de ce jeune homme que, je le déclare ici, je n'accepte pas les dix mille francs mis à ma disposition.

— Monsieur, dit ma mère en s'avancant, je vous en conjure, ne vous arrêtez pas à une semblable idée : les dix mille francs vous appartiennent ; notre honneur le veut.

— Nullement ; j'ai déjà été victime de plusieurs malheurs semblables, je supporterai ce dernier sans le faire retomber sur celui qui, à mes yeux, n'est pas coupable.

— Jamais, reprit ma mère d'un ton calme et résolu, ni moi ni mon fils nous ne reprendrons cet argent.

— Il ne s'agit pas de cela, dit le juge, nous perdons du temps. Pour vous prouver, monsieur Duclos, tout le cas que je fais de votre sentiment, je

vais interroger de nouveau le prévenu ; s'il me répond d'une manière satisfaisante, j'accéderai à votre demande. — Avez-vous réfléchi ? continua-t-il en se tournant de mon côté ; voulez-vous abandonner votre système de mutisme ?

— Je ne suis pas muet, repliquai-je, j'ai répondu dans la mesure qui me paraissait nécessaire pour établir mon innocence ; il m'est permis peut-être de m'arrêter ensuite au point qui me convient.

— Vous voyez, dit le juge en regardant M. Duclos. — Je vois qu'un voleur se fût empressé de prendre la voie du salut que vous avez ouverte, et de répondre à toutes vos questions.

— Ce n'est pas clair, ce n'est pas clair.

— En effet, il y a ici quelque chose qui n'est pas clair : c'est ce silence implacable : d'où vient-il ? d'un faux point d'honneur sans doute. Mais ce qui est clair comme la lumière du soleil, c'est qu'un homme capable de prendre dix mille francs dans une caisse confiée à sa garde se sauve d'abord, n'offre pas de rendre la somme volée, se défend par tous les moyens, et ne refuse pas la liberté qu'on lui offre au prix de quelques paroles. Du reste, je tiens singulièrement à ce que cette affaire n'ait pas un retentissement qui me désolerait ; je vais partir pour

Rennes afin de consulter le procureur-général, que je connais de longue date.

— Attendez un peu, dit le juge en se mordant les lèvres. — Jeune homme, voulez-vous enfin répondre à cette simple question : N'avez-vous ni fourni les moyens de commettre une soustraction, ni aidé à la commettre ?

— Je le jure, dis-je avec force.

— Eh bien, vous êtes libre, à la condition de vous entendre avec M. Duclos sur la question de responsabilité.

Je m'inclinai sans répondre ; ma mère me serra la main, un léger tremblement l'agitait.

— Vous avez raison, allez, monsieur Bréhard, dit M. Duclos, les formes ne sont pas tout ; quand il y a certitude morale, la vraie justice est satisfaite.

— Ah ! dit le juge en soupirant, c'est une affaire bien rare !

Je sortis du cabinet avec ma mère ; M. Duclos nous rejoignit presque immédiatement.

— Je ne puis, madame, dit-il à ma mère, accepter vos dix mille francs ; vous avez vu si je conserve le plus faible soupçon contre votre fils.

— Je vous en remercie, monsieur, du fond du cœur ; c'est à vous que nous devons le plus grand

La cavalerie de Sheridan se dirige vers Charlottesville et Lynchburg (Virginie).

On mande de Georgie que Sherman s'est mis en marche, le 9, pour Kenesaw. Johnston occupait des positions le long des montagnes de Kenesaw à Lost-Mountain. Le 11, Sherman n'était qu'à 500 mètres des lignes ennemies, mais aucun engagement n'avait encore eu lieu.

Le corps de Dick Taylor est parti de la Louisiane pour aller renforcer Johnston.

Dans le Kentucky, Morgan a attaqué, le 10, Frankfort, mais il n'a pu s'emparer du fort. Le lendemain, il a pris Cynthiana et a fait prisonniers deux régiments fédéraux; mais Barbidge annonce qu'il a battu, le 12, au même endroit, ce chef confédéré, dont la perte serait de 600 hommes tués ou blessés, de 100 prisonniers et de 1.000 chevaux. Le corps de Morgan est en retraite.

Un autre chef confédéré, Forrest, a battu l'expédition de Sturgis à Guntown (Tennessee). Les fédéraux auraient perdu leur artillerie et beaucoup de prisonniers. Sturgis a été tué.

Les batteries confédérées à Columbia, sur le Mississippi, ont été détruites.

Les journaux du Sud annoncent l'arrivée de plusieurs steamers à Charleston.

La chambre des représentants, à Washington, a voté une loi prohibant les transactions à terme sur l'or et le change.

Le bruit court que M. Chase a reçu et accepté d'Allemagne des offres pour l'emprunt.

New-York, 45 juin. — Grant mande qu'il a fait, le lundi 13, un mouvement important, lequel a été couronné de succès. Il a changé sa base d'opérations de White-House à James-River. Il veut placer son armée sur les bords sud de la rivière.

Butler a fait une démonstration contre Pétersburg. Il a pris les forts extérieurs de cette place, mais il s'est ensuite retiré dans sa position précédente.

On écrit de Paris, le 23 juin, au *Phare de la Loire* :

On répétait hier dans les clubs de Londres un mot assez significatif de lord Palmerston. Un diplomate étranger exprimant son étonnement au noble lord des ménagements sans fin de l'Angleterre vis-à-vis de l'Allemagne, le premier ministre de la reine Victoria aurait répondu : « La parole est à mon vieil ami le comte Russell jusqu'à la fin de la conférence, mon tour viendra ensuite. » Le tour de lord Palmerston est aujourd'hui venu, et il ne manque pas de gens à Londres et ailleurs pour prédire qu'il cédera la parole aux canons de la flotte anglaise.

Cette situation déplaît fort à la reine Victoria, cela n'est pas douteux; elle fait tout ce qu'elle peut pour échapper à cette terrible nécessité, et l'on a remarqué qu'à la dernière réception de Buckingham, elle portait une décoration

prussienne; mais jusqu'ici elle n'a obtenu d'autre résultat que de se brôiller avec le prince de Galles et de compromettre sa grande popularité. L'Allemagne, comptant peut-être sur l'influence de la reine, n'a pas cédé un pouce; elle a rendu la guerre inévitable, et si la reine voulait changer de ministres, elle n'en trouverait certes pas de plus pacifiques que lord Palmerston et lord Russell.

Le bruit court à Londres qu'elle a offert le pouvoir à lord Derby, à la condition qu'il s'abstiendrait d'intervenir en faveur du Danemark, et l'on ajoute que lord Derby a refusé.

Vous savez, en effet, que les torques sont très-hostiles à l'Allemagne dans son conflit avec les Danois. Si vous l'ignoriez, il vous suffirait de lire les articles si vifs dans lesquels le *Morning Herald* somme le cabinet de marcher au secours du roi Christian, sous peine d'être renversé par le Parlement.

L'occasion est favorable pour mettre sous vos yeux la statistique suivante : La marine militaire de la Grande-Bretagne porte 14 050 canons; celle de la France, 8876; celle des Etats-Unis, 4184; celle de la Russie, 2013; celle de la Hollande, 1220; celle du Danemark, 958; celle de la Suède, 920; celle de l'Espagne, 904; celle de l'Autriche, 852; celle de l'Italie, 789; celle du Portugal, 362; celle de la Norvège, 340; celle de la Turquie, 297; celle du Brésil, 276; celle de la Prusse, 265; celle de la Grèce, 149; celle du Pérou, 104; celle du Chili 66 et celle de la Belgique, 28.

On me signale de Turin le départ d'une commission militaire comprenant des officiers de toutes armes, pour assister aux grandes manœuvres du camp de Châlons.

Le bruit court dans le monde artistique qu'il est sérieusement question de fonder un « théâtre catholique. »

Un décret impérial vient de concéder à une compagnie anglaise, sans subvention ni garantie, un chemin de fer direct d'Orléans à Châlons-sur-Marne, qui relierait ainsi directement Orléans et Strasbourg. C'est un début, bon à noter, dans l'établissement des communications transversales de l'Est à l'Ouest qui ont été trop sacrifiées jusqu'ici aux lignes rayonnant de Paris. C'est aussi un argument en faveur du canal de Nantes à la mer.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'arrangement que les ambassadeurs japonais ont signé, la veille de leur départ, avec M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, règle d'une manière satisfaisante les difficultés auxquelles avait donné lieu l'acte d'hostilité commis au Japon contre un bâtiment de la marine impériale. »

« Cet arrangement garantit en outre à notre commerce le maintien, pour toute la durée du traité de 1858, des réductions de tarif que

nous avons récemment obtenues en compensation de l'ajournement momentané de l'ouverture de certains ports japonais. »

Par suite de ces dégrèvements, les taxes conventionnelles de 35 0/0 sur nos vins et spiritueux et de 20 0/0 sur les principaux produits de notre industrie sont aujourd'hui remplacées par des droits qui ne dépassent pas 5 et 6 0/0 de la valeur.

Les envoyés du Taïcoun étaient également chargés d'offrir une réparation au gouvernement de l'Empereur pour l'attentat dont un officier français, le lieutenant Camus, avait été victime.

Dans l'audience solennelle du 3 mai dernier, ils ont témoigné à Sa Majesté impériale les regrets qu'en éprouvait leur souverain, et, dès l'ouverture des conférences qu'ils ont eues ultérieurement avec M. Drouyn de Lhuys, ils se sont engagés à remettre à la famille du lieutenant Camus, à titre d'indemnité, une somme de 55.000 dollars, c'est-à-dire 192.500 francs. Le versement de cette somme a été effectué immédiatement.

En même temps, les ambassadeurs japonais ont déclaré que leur gouvernement prendrait toutes les mesures nécessaires pour la recherche et le châtiement des meurtriers.

On voit que, si les ambassadeurs japonais ont eu à se louer de la réception qui leur a été faite dans notre pays et de la sympathie qui les a accueillis, la France, de son côté, a lieu d'être satisfaite des preuves de bonne volonté qui lui ont été données et des avantages matériels et moraux qu'elle a retirés de ces négociations. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie un décret impérial qui limite à cinq ans la durée des fonctions de président des sociétés de secours mutuels. Après ce délai, ils pourront être renommés ou changés.

Cette mesure a été prise à la suite d'un rapport que M. Boudet, ministre de l'intérieur, a adressé à l'Empereur sur cette matière. Ce rapport fait ressortir avec force et clarté les raisons sérieuses qui ont amené le gouvernement à adopter cette nouvelle marche.

La lettre suivante a été adressée de Montguyon, le 20 juin, à la *Gironde* :

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le résultat des élections pour le conseil général dans le canton de Montguyon.

M. C. Bart a obtenu 2.030 suffrages, contre M. Baroche, fils de S. Exc. le ministre de la justice, qui n'en a réuni que 755.

Après le dépouillement du scrutin, M. le maire a déclaré aux électeurs que puisqu'à ces dernières élections, de même qu'à celles de

mai 1862 pour le Corps-Législatif, ils avaient donné une grande majorité aux deux candidats qu'il avait combattus, il ne lui restait plus qu'à brûler son écharpe avec les bulletins qui avaient servi au vote.

Cette étrange opération a été exécutée immédiatement.

Après l'auto-da-fé, les électeurs se sont retirés stopéfaits de la scène inattendue à laquelle ils venaient d'assister. »

Les dernières nouvelles assurent que les administrés du maire de Montguyon ont pris le deuil de l'écharpe municipale, mais qu'ils le portent assez gaiement.

Nous trouvons dans une correspondance adressée de Paris, le 24 juin, le passage suivant :

« Je ne veux pas en finir sur le sujet de la conférence sans vous transmettre l'observation suivante, qui n'a pu être faite que par un fataliste. »

La conférence se composait de treize membres, et elle tiendra demain sa treizième séance. Que vouliez-vous qu'elle fit contre l'influence néfaste de ce chiffre?... Qu'elle mourût, et c'est justement ce qui lui arrive. »

« On affirmait hier, dit la *Gazette des Etrangers*, que, renonçant à un procès incertain et triste, en tous cas, les compagnies d'assurances intéressées au procès la Pommerais ont décidé qu'elles paieraient intégralement aux deux enfants de M^{me} de Pauw le montant des sommes pour lesquelles celle-ci était assurée. »

Ces deux jeunes filles (l'une se nomme Annette, l'autre Félicité) recevront donc, sous peu, le capital de 550 mille francs auquel elles ont droit.

La Pommerais se trouverait alors avoir enrichi les files de sa victime.

O bizarrerie du destin ! »

Ajoutons qu'à notre avis c'est la meilleure manière pour les Compagnies d'affirmer leur moralité.

Il paraît que les ovations dont Garibaldi a été l'objet à Londres, ont flatté son orgueil au détriment de sa santé. Depuis son départ d'Angleterre il n'a pas cessé d'être malade et dans ce moment son état serait, nous écrit-on, très grave.

On nous écrit que le duc de Montpensier est au plus mal. Cependant les dernières dépêches annonçaient une légère amélioration. Le respectable abbé Guelle, aumônier de la famille d'Orléans, ne quitte pas le chevet du prince.

Le duc de Montpensier qui a été fort malade d'un érysipèle compliqué de délire est aujourd'hui hors de danger.

Le capitaine de l'*Alabama*, M. Semmes est depuis deux jours à Paris.

service qui nous ait jamais été rendu; veuillez seulement y mettre le comble en gardant la seule chose qui puisse nous couvrir aux yeux du monde.

— Non, non, cela m'est impossible; il serait odieux d'accepter restitution de celui dont on proclame l'innocence.

— Aussi n'est-ce pas à titre de restitution certainement, mais mon fils était responsable.

— Cela n'est pas exact; je demande à mes employés de veiller pour écarter le danger; je n'entends pas les rendre responsables de ce qui peut survenir malgré leur vigilance.

— Cependant, pour rien au monde, je ne reprendrai ces dix mille francs.

— Eh bien, ils resteront en dépôt chez moi; j'honore votre susceptibilité, madame, mais vous me permettez de conserver la mienne. — Et maintenant, monsieur Gartner, quelle décision comptez-vous prendre? M. Noblot m'a appris bien des choses à votre sujet; si d'un côté j'ai vu se dissiper certaines préventions que des indices trompeurs m'avaient fait concevoir contre vous, de l'autre, j'ai été, je l'avoue, vivement froissé de votre défiance à mon égard. Mais ne nous appesantissons pas, c'est inutile. Si vous persistez dans votre intention d'aller à Nan-

tes, voici une lettre de recommandation aussi pressante que possible.

J'acceptai la lettre en remerciant M. Duclos avec moins d'expansion peut-être que ne le méritait sa généreuse conduite envers moi; il était dit qu'un mur de glace nous séparerait toujours. Au fond, sentant qu'il était aussi mon obligé, je me demandais pourquoi ma défiance demeurait, après éclaircissement, moins excusable que ses préventions. Ma mère s'efforça de couvrir ma froideur par la vive expression de sa gratitude.

Pardonnez-moi, madame, lui dit M. Duclos en nous quittant, si je ne vous prie pas d'accepter l'hospitalité chez moi jusqu'à votre départ pour Châlons; mais ma fille est si souffrante depuis deux jours, que je n'ai point la tranquillité d'esprit nécessaire pour vous traiter comme je le désirerais.

Dès que nous fûmes seuls, ma mère me reprocha doucement l'air de contrainte que j'avais conservé vis-à-vis d'un homme qui venait de me prêter un si chaleureux appui. Je ne sais trop ce que je répondis, les dernières paroles de M. Duclos me troublaient tellement! Laurence souffrante!... et depuis deux jours... Quel rapport pouvait-il y avoir entre ce que j'avais vu et cet état de souffrance? Je voulais sa-

voir, deviner, puis je repoussais toute idée de recherche à ce sujet: ne fallait-il pas dorénavant écarter impitoyablement ces cruels souvenirs! Remarquant sans doute combien j'étais distrait et absorbé, ma mère cessa de me parler jusqu'à notre arrivée à mon logement. Là, j'essayai de l'aider à réunir mon petit bagage, mais je faisais tout de travers.

Au moment où nous achevions, Noblot parut, rayonnant de joie; après avoir salué ma mère, il accourut à moi. Oh! pour celui-là, mon cœur s'épanouit sans réserve. Ami vaillant et fidèle, s'il avait des droits à ma reconnaissance, du moins l'eût-il tout entière.

Je sus par lui tout ce qui s'était passé au bureau. Après mon départ, M. Duclos n'avait pas tardé à se convaincre, en examinant les circonstances, que je n'étais nullement coupable. Les employés pensaient de la même manière; au fond, leur intérêt l'exigeait: pouvaient-ils être responsables de la caisse pendant la journée du dimanche? et puis, rien ne prouvait que la soustraction eût été faite dans la nuit du dimanche au lundi plutôt que dans la nuit du samedi au dimanche; les soupçons devaient donc tomber aussi bien sur celui qui était de garde la pre-

mière nuit que sur moi. Je ne sais pourquoi cette idée n'était venue à personne au premier moment. Or, c'était précisément M. Gustave qui veillait la nuit précédente; il fit chorus avec les autres; en me défendant il se défendait. Malheureusement la chose s'était ébruitée; le procureur du roi s'émut; le juge d'instruction fut saisi, et l'on a vu s'il se montra ensuite disposé à lâcher prise. Que voulez-vous? une affaire extraordinaire, des circonstances mystérieuses, un prévenu qui ne dit rien, diable! c'est une occasion... y renoncer!... mais!

En attendant, je demeurais seul compromis. Mon arrestation préventive, la perquisition faite chez moi, l'écho plus ou moins exact des interrogatoires subis, tout m'accusait aux yeux du public et devait me rendre le séjour d'Anenis intolérable. Aussi ne songions-nous, ma mère et moi, qu'à partir au plus vite. Noblot le comprit et n'insista point pour nous retenir quelques jours à la Saulaie malgré l'extrême désir qu'il en avait. O la belle âme sous sa chétive enveloppe! je l'appréciais mieux que jamais. A mesure que l'heure de la séparation approchait, son affliction devenait plus vive; mais il n'en parlait pas, dans la crainte d'ajouter à nos chagrins. Cependant, lorsque nous fûmes rendus sur le port pour attendre

Chronique Locale.

NOTRE-DAME DE LA PITIÉ OU DES ARDILLIERS (*).

(Suite et fin).

N'allez pas croire, chers lecteurs, que la statue d'Absalon fût un chef-d'œuvre artistique : là n'est pas le mérite de la découverte. Ce moine n'était point un adepte de Phidias : il n'avait jamais manié le ciseau, ni ébauché le marbre.

Un couteau à manche de buis, destiné à couper le pain qui composait sa nourriture quotidienne, voilà le seul instrument qu'il eût à sa portée. Heureusement, la nature molle du buis allait lui permettre de tailler ainsi cette statue de la Vierge, grossière par la forme, délicate par l'idée, sur laquelle il voulait fixer ses regards, attacher toute son âme.

Telle est la légende dont nos aïeux ont compris la logique ! Eux aussi, ils cherchaient un abri protecteur pour se reposer des guerres intestines qui paralysaient leurs efforts en troublant leur repos.

Une statue de la Vierge, symbole du dévouement maternel (le plus pur qu'il y ait ici-bas), trouvée au milieu des ruines de la nature, dans un lieu désert, sous les cavités d'un rocher boisé ; ce symbole, dis-je, leur apparut comme un message révélateur de la concorde qui devait régner parmi eux. S'empressèrent-ils aussi de placer l'image miraculeuse dans un oratoire où la renommée devait bientôt attirer des pèlerins de tous les rangs, de tous les pays.

Cet oratoire primitif ressemblait aux autels de pierre surmontés d'une croix que nous rencontrons encore à la limite de plusieurs communes ; il était exposé à l'humidité de la pluie, à l'ardeur du soleil. Nos ancêtres eurent pitié des gens qui venaient implorer avec eux *Notre-Dame* ; agenouillés qu'ils étaient, après un long voyage, au milieu de la boue ou sur la crotte d'un chemin. Ils résolurent de leur donner asile dans une chapelle qu'ils construisaient avec les offrandes des habitants, avec les dons des pieux voyageurs.

Aussitôt deux commissaires sont choisis pour recueillir ces offrandes, pour recevoir ces dons, et la première pierre du *chœur de Notre-Dame-de-la-Pitié* fut posée le 1^{er} août 1634 (**).

Si j'ai dit notre église *municipale*, c'est que nos aïeux, vous le voyez, lecteurs, ont eu l'initiative du monument. Consacré *depuis*, en 1655, par l'évêque diocésain, il ne fut qu'agrandi successivement par les *ex-voto* de Richelieu, d'Abel Servien, de M^{me} de Montespan. L'œuvre de nos pères est-elle morte avec eux ? Non. Le pèlerinage de *Notre-Dame* est

(*) Voir l'*Echo* du 7 juin.

(**) Le n^o du 7 juin, porte par erreur 1634.

resté cher à notre population, à nos pays circonvoisins. Pour qui est malade, pour qui est exposé à un danger ; une mère, une fille, une sœur, une parente, une amie viennent devant la *Madone providentielle* brûler la cire, réciter la *patenôtre* : le cœur s'adresse au cœur sous ces voûtes hospitalières !

Respectons cette tradition d'un sentiment aussi touchant qu'il est élevé. Chaque année, au 15 août, il conduit *ici* la foule qui se presse dans le quartier de Fenet, si calme d'ordinaire ; la présence de ces nombreux visiteurs, circulant ensuite par toutes les rues de notre cité, lui imprime un signe de vie qui la réjouit en répandant une aisance passagère, *attendue à jour fixe*, par un grand nombre des habitants de l'intérieur et des faubourgs.

La *Bonne Dame*, comme on dit vulgairement pour désigner cette date, est la *fête patronale de Saumur* ; des affiches l'annoncent tous les ans : elle s'allie à celle du souverain, unissant ainsi la piété aux réjouissances publiques.

En souvenir de nos devanciers, conservons à *Notre-Dame-de-la-Pitié* sa destination originale ; c'est une grande page de notre histoire saumuroise. Comme eux, employons les dons et les offrandes à l'entretien de son culte : que le surplus vienne grossir le budget de l'indigence.

Que nos administrateurs, dont le zèle ne fait défaut à aucun des intérêts de la ville, jettent un regard sur les abords délaissés de cette chapelle ;

Qu'un mur vienne masquer le pied informe du coteau en reliant l'église à la première maison du faubourg : que ce mur, tapissé de lierre se marie, d'aspect, aux touffes de chêne du Bois-Doré ;

Que la place qui s'étend au-devant du portique ne soit plus couverte de chardons, d'orties, de décombres ;

Qu'elle se transforme en un square moderne servant à la promenade des habitants du quartier, au repos des visiteurs.

Les frais nécessités par cette organisation sont minimes ; ils ne sauraient déranger les sages combinaisons de notre édilité.

Ils auraient pour résultat, en décorant l'entrée d'un beau monument, de créer à cette partie du tableau de Saumur, un cadre digne de la perspective, qui sourit au voyageur.

PAUL RATOUIS.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un bien triste événement a causé une douloureuse impression dans la commune de Trémont.

Le sieur Charles Courant, âgé de 39 ans, débitant de tabac, était sorti de chez lui à 2 heures du matin pour se livrer au braconnage. Il s'était mis à genoux dans un champ d'avoine sur le bord d'un fossé, le canon de son fusil dirigé sur lui. En se relevant, une ronce a touché le chien du fusil et fait partir le coup.

Courant reçut la charge en pleine poitrine ; tout ensanglanté, il put traverser le champ et venir dans le fossé qui longe la grande route. Là il s'est affaissé pour ne plus se relever. Le sang coulait à flots par une large blessure à l'estomac, et des morceaux de foie sortaient de cette plaie. Ses cris et ses gémissements furent entendus du sieur Garrault, qui se hâta de prévenir la femme Courant, et de chercher à procurer des secours au moribond. Avec l'aide d'un voisin, Garrault ramena Courant chez lui ; les premiers soins lui furent donnés par M. le docteur Aliot, mais peu après il succomba.

Dimanche matin et hier, la gare de Saumur a été envahie par le public qui voulait se rendre aux fêtes d'Angers. Trois trains ont été organisés dans la journée de dimanche et deux dans celle d'hier ; ils ont emmené de 2,500 à 3,000 personnes.

On lit dans l'*Union de l'Ouest*, d'Angers :

On sait que toute la partie décorative du Jardin du Mail est confiée à l'entrepreneur de fêtes de Paris. Nous apprenons que, frappé du splendide effet de l'éclairage électrique, cet entrepreneur vient de traiter avec M. Bazin, pour l'illumination électrique de l'Arc-de-l'Etoile à Paris pendant la fête du 15 août. Elle se ferait avec quatre machines magnéto-électriques couplées, c'est-à-dire donnant un pouvoir éclairant quatre fois égal à celui dont nous avons été témoin.

Les inventions de M. E. Bazin intéressent de trop près notre orgueil angevin, pour que nous omettions d'annoncer encore le beau succès qu'obtient son *lochomètre*. Cet instrument est définitivement adopté par les constructeurs et les marins, et très-prochainement, deux navires sortiront de Nantes munis du nouveau *lochomètre*.

Un accident, qu'on doit attribuer exclusivement à l'imprudence, est arrivé ces jours derniers à la carrière la Papierie, par l'explosion de la cloche du gazomètre. Le nommé Maugars, Achille, âgé de 40 ans, mécanicien, demeurant à la Papierie, qui était sur la cloche, a été lancé en l'air à environ 6 mètres de hauteur, puis il est tombé sur le mur du gazomètre où il s'est fait des blessures aux jambes et à l'épine dorsale qui mettent ses jours en danger. M. le docteur Guichard, vu la gravité des blessures, a ajourné le pansement.

Depuis longtemps déjà, les circonscriptions des Concours régionaux sont fixées, et pour l'année 1865 les départements qui doivent en être le centre sont désignés. Ainsi, pour l'an prochain, la prime d'honneur sera disputée et le Concours se tiendra dans les douze départements suivants : Seine-et-Oise, Orne, Haute-Marne, Doubs, Côtes-du-Nord, Sarthe, Haute-

Saône, Deux-Sèvres, Lot, Ardèche, les Landes et les Alpes-Maritimes.

L'administration supérieure, voulant laisser aux concurrents tout le temps nécessaire pour se préparer à la lutte, vient de régler jusqu'en 1868 les centres des Concours régionaux, qui ne l'étaient encore que jusqu'en 1865.

En 1866, la prime d'honneur se disputera et le Concours régional se tiendra dans les départements suivants : Aisne, Manche, Yonne, Bas-Rhin, Loire-Inférieure, Indre, Saône-et-Loire, Charente-Inférieure, Tarn, Lozère, Ariège et Vaucluse.

Pour 1867, les douze départements désignés sont : la Somme, le Calvados, l'Aube, le Haut-Rhin, le Morbihan, Loir-et-Cher, l'Ain, la Gironde, le Cantal, les Basses-Alpes, les Hautes-Pyrénées et l'Aude.

Enfin, pour 1868, voici quels sont les départements indiqués : Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Marne, Moselle, Finistère, Jura, Charente, Aveyron, Haute-Loire, Haute-Garonne et Hérault.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Times* :

Nous croyons que le gouvernement annoncera aujourd'hui au parlement que sa politique est de s'abstenir de la guerre. Cependant, le gouvernement admet qu'une situation pourrait être créée, qui l'obligerait à revenir sur cette résolution, parce que l'existence de la monarchie danoise importe à l'Europe et à l'Angleterre. Tant que la guerre sera limitée aux possessions continentales du Danemark, il n'y aura pas de motifs suffisants pour l'Angleterre d'abandonner la politique suivie jusqu'à maintenant.

Le *Times* ajoute :

L'opposition prépare une grande attaque contre le gouvernement. Elle pourrait annoncer ce soir son intention de renverser le gouvernement, mais il est plus convenable d'attendre, car demain aura lieu une grande réunion du parti conservateur. Une motion serait communiquée demain. La discussion commencerait jeudi, et durerait jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

Un certain nombre d'officiers de marine anglaise, en permission temporaire à Paris, ont reçu l'ordre de se rendre sans aucun retard à leur poste.

Hambourg, 26 juin. — Le prince Albrecht a passé ici ce matin portant au maréchal Wrangel l'ordre de reprendre les hostilités aujourd'hui même.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. BARBIN-MORICET prie ses correspondants de ne vouloir bien acquitter ses bons qu'autant qu'ils seront revêtus de deux fois sa signature et du timbre de sa maison.

le passage du bateau à vapeur, ma mère, dont le tact ne pouvait être mis en défaut, s'éloigna de nous quelques minutes ; elle sentait que sa présence avait une confiance sur les lèvres timides de Noblot. En effet, celui-ci profita bien vite de l'occasion.

— Tenez, mon cher Gartner, me dit-il en me montrant les cheminées de la Saulaie, qu'on apercevait au loin, voyez-vous là-bas cette pauvre maison qui nous valait un palais ? Quel deuil maintenant !

— Et dans mon cœur, Noblot ? répondis-je en brandissant la tête : nous étions cinq, vous restez quatre, moi je m'en vais seul !

— Ah ! nous restons seuls aussi, mes sœurs et moi.

— Comment seuls ?

— Hélas ! faut-il le dire ? sais-je, si je ne vais pas chercher à quelque blessure ? Mais j'ai tant besoin de confier mes chagrins.

— Parlez ! parlez ! mon bon et fidèle ami ; qui les partagerait, vos chagrins, si ce n'est moi ?

— Eh bien, jugez de ma peine ! Nous perdons tout à la fois : nous vous perdons, nous perdons Mlle Laurence.

— Ah ! m'écriai-je avec un accent de curiosité inquiète et douloureuse.

— Elle ne viendra plus ! Pourquoi ? je ne puis encore le comprendre. Mais c'est toute une histoire à vous conter. Vous savez que je n'étais pas au bureau avant-hier au moment où l'on découvrit le déficit de la caisse, je donnais ma leçon d'allemand à Mlle Laurence. Nous venions d'achever, j'allais partir, lorsque M. Duclous entra dans le salon.

— Allons, dit-il en s'asseyant brusquement, volé encore une fois !

— C'est moi, qui vous ai volé, s'écria Laurence en riant.

— Tu plaisantes hors de propos, ma chère enfant.

— Pardonnez-moi, mon père, j'avais froid aux pieds, j'ai pris votre chancelière, mais la voici bien chaude.

— Bah ! la chancelière ! je te dis que la caisse a été ouverte cette nuit.

— La caisse ! grand Dieu !

— Heureusement qu'on n'a pris que dix mille francs ; encore est-ce quelque chose ; et puis cette fatalité ! toujours volé et d'une manière inexplicable.

— Soupçonnez-vous quelqu'un ?

— Dame ! c'est M. Gartner qui veillait, et il se défend bien mal.

Laurence devint pâle et se laissa retomber sur sa chaise ; M. Duclous courut à elle.

— Allons, enfant, lui dit-il, ne t'inquiète pas ; dix mille francs ne sont rien. Monsieur Noblot ayez l'obligeance de nous envoyer Mariette ; j'ai été imprudent. Aussi comment faire avec des organisations si frêles ?

Je sortis pour appeler la femme de chambre, puis j'entraï au bureau dans une inquiétude mortelle, non pour Mlle Laurence, simplement étourdie, pensai-je, par cette nouvelle inattendue, mais pour vous, mon cher ami. Vous savez le reste. Ne pouvant vous voir, j'ai été à Chalonnnes, et je suis revenu avec votre mère.

Ce matin, à l'heure accoutumée, quand je me suis présenté pour donner ma leçon, le valet de chambre m'a arrêté.

— Attendez, monsieur Noblot, m'a-t-il dit, je vais faire demander si mademoiselle peut descendre ; elle n'a pas paru au salon depuis deux jours.

Quelques minutes après j'étais reçu. Mlle Laurence paraissait effectivement abattue.

— Oh ! ce n'est rien, m'a-t-elle dit ; quelques ac-

cidents nerveux. Cependant je ne puis prendre ma leçon ; mais je suis bien aise de vous voir. Avez-vous des nouvelles ?

— Des nouvelles ?

— Oui, des nouvelles de la ville ? parle-t-on de cette affaire ?... de ces dix mille francs ?

— Je ne sais pas, hier j'étais absent.

— Comment ! vous ne vous êtes pas occupé de... votre ami ?

— Si vraiment, j'ai été à Chalonnnes.

— Ah ! très bien, et que dit-on ? — Mais non, puisque vous étiez absent. — Ainsi, vous n'avez pas vu M. Otto ?

— Non, mademoiselle ; d'ailleurs, vous devriez, ce me semble, en savoir plus long que moi là-dessus. Votre père...

— Mon père ne parle pas ; mais Gustave montre beaucoup de cœur, cela me fait grand plaisir ; il dit que les employés ne doivent pas être responsables, à moins que le bureau ne soit toujours gardé par l'un d'eux et qu'on ne vérifie la caisse à chaque changement de faction. C'est très-bien dit, n'est-ce pas ?

(La suite au prochain numéro.)

Cette mesure est prise par suite de la disparition d'une lettre contenant des bons signés en blanc, adressée à son représentant à Angers. Les bons égarés portent les n^{os} 60 à 69.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 25 juin.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Un cimetière. — Salon de 1864 (3^e article). — Giulia (nouvelle). — Tableaux reproduits par l'Illustration. — Autobiographie d'un poète. — Gazette du Palais. — Capture de Nicolas Jordan. — Pierre à sacrifice et ses accessoires exposés au Musée de Mexico. — Partie de cricket au bois de Boulogne. — Bulletins bi-

bliographiques. — M. Adolphe Garnier. — Les bains de mer de Cherbourg. Gravures : Rassemblement populaire devant la porte de la Casba à Tunis. — Un cimetière. — Combat entre l'Alabama et le Kerseage, en vue de Cherbourg. — Tableaux reproduits par l'Illustration (6 gravures). — Capture de Nicolas Jordan (2 gravures). — Pierre à sacrifice exposée au Musée de Mexico. — Le mois de juin. — Grand match (partie) de cricket gagnée par les joueurs français sur les joueurs anglais, au bois de Boulogne. — Inauguration du nouvel établissement des bains de mer de Cherbourg ; le bal ; — Nouvel établissement des bains de mer de Cherbourg. — Rébus.

Marché de Saumur du 25 Juin.

Froment (l'hectol.)	17 23	Huile de lin.	56 —
2 ^e qualité	16 56	Paille hors barrière	34 50
Seigle	9 50	Foin . . . id.	68 66
Orge	9 50	Luzeine (les 750 k)	69 80
Avoine (entrée)	9 63	Graine de trèfle	45 —
Fèves	12 —	— de luzeine	55 —
Pois blancs . . .	26 —	— de colza	28 —
— rouges	26 —	— de lin . . .	29 —
Cire jaune (50 kil)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis .	50 —	— cassées (50 k.)	— —

COURS DFS VINS (1).
BLANCS (2).
Coteaux de Saumur 1863. . . 1^{re} qualité 60 à 75
Id. . . 2^e id. 50 à 55

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re}	id.	48 à
Id.	2 ^e	id.	45 à
Saint-Léger et environs 1863,	1 ^{re}	id.	45 à
Id.	2 ^e	id.	40 à
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re}	id.	40 à
Id.	2 ^e	id.	38 à
La Vienne, 1863.			32 à

ROUGES (3).
Souzay et environs 1863. 80 à 100
Champigny, 1863. 1^{re} qualité 180 à
Id. 2^e id. 120 à
Varrains, 1863. 70 à 80
Bourgueil, 1863. 1^{re} qualité 100 à
Id. 2^e id. 90 à
Restigny 1863. 70 à 80
Chinon, 1863. 1^{re} id. 68 à
Id. 2^e id. 60 à

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etudes de M^{rs} LAUMONIER et LEROUX, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

SUR LICITATION,
Entre majeurs, avec admission d'étrangers.

Le jeudi 30 juin 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^{rs} LAUMONIER et LEROUX, notaires, et en l'étude de M^{rs} LAUMONIER, l'un d'eux,

A L'ADJUDICATION

D'UNE MAISON

Située à Saumur,

Formant l'angle de la rue du Temple et de la rue Traversière, dépendant de la succession de M^{rs} veuve Du Baut.

On peut traiter à l'amiable avant le jour fixé pour l'adjudication.

S'adresser, pour visiter la maison, à M^{rs} LAUMONIER; pour traiter et pour tous renseignements, à M^{rs} LAUMONIER et LEROUX. (263)

Etude de M^{rs} TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UN

TRÈS-BEAU JARDIN

De 30 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M^{rs} TOUCHALEAUME, notaire. (295)

A CEDER

Pour cause de décès,

Une très-bonne CHARGE D'HUISSIER, dans le département de Saône-et-Loire.

Mise à prix 6.500 fr.
S'adresser à M. CORMERY, rue Verte, Saumur. (277)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.
S'adresser à M^{rs} RAGUDEAU.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. le docteur FOUCTEAU a transféré son domicile rue Neuve-du-Champ-de-Foire, au-dessus des remises de M. Tocheport. (303)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

UN HOMME de 40 ans, muni de bons certificats, demande un emploi soit comme COCHER, soit pour d'autres fonctions.
S'adresser au bureau du journal.

Maladie de la Vigne.
POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût. Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.
Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaufort. (162)

LE SIÈCLE ILLUSTRÉ

Journal illustré paraissant deux fois par semaine,

PUBLIE EN CE MOMENT

LE TUEUR DU ROI

Grand roman historique inédit,

PAR TURPIN DE SANSAY,

Auteur de la Sorcière de Paris, de la Peste noire et des Chiffonniers de Paris.

Cette œuvre, l'une des plus palpitantes qui aient été depuis longtemps livrées au public, emprunte ses drames et ses péripéties aux secrètes Annales de l'histoire, à l'époque si remarquable de l'histoire du règne de Charles IX, de Catherine de Médicis et des guerres des catholiques contre les huguenots.

Bureaux du Siècle illustré : 4, rue du Pont-de-Lodi. — Prix de l'abonnement pour les départements : Un an, 8 fr.; six mois, 4 fr. — Envoyer un mandat de poste.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes courants; des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un Précis de Législation commerciale; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8^e de 824 pages. PRIX : 7 fr. 50 c. pour Paris; Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal,

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE.

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,
Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8^e, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 195 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 25 JUIN.			BOURSE DU 27 JUIN.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	65 75	» » » »	» » » »	65 70	» » » »	65
4 1/2 pour cent 1852.	93 35	» 35 » »	» » » »	93 » »	» » » »	40
Obligations du Trésor.	440 » »	» » » »	2 50	440 » »	» » » »	» »
Banque de France.	3355 » »	» » » »	10 » »	3260 » »	ex » »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1235 » »	» » » »	» » » »	1235 » »	» » » »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1185 » »	» » » »	5 » » »	1185 » »	» » » »	» »
Crédit Agricole	735 » »	» » » »	» » » »	730 » »	» » » »	5 »
Crédit Industriel.	707 50	» » » »	2 50	705 » »	» » » »	2 50
Crédit Mobilier	1025 » »	2 50 » »	» » » »	1047 50	22 50 » »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	817 50	» » » »	2 50	817 50	» » » »	» »
Orléans (estampillé)	867 50	7 50 » »	» » » »	865 » »	» » » »	2 50
Orléans, nouveau	765 » »	3 75 » »	» » » »	761 25 » »	» » » »	3 75
Nord (actions anciennes)	985 » »	1 25 » »	» » » »	982 50 » »	» » » »	2 50
Est.	460 » »	» » » »	» » » »	460 » »	» » » »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	872 50	» » » »	» » » »	876 25 3 75	» » » »	» »
Lyon nouveau.	875 » »	» » » »	» » » »	880 » »	5 » » »	» »
Midi.	645 » »	3 75 » »	» » » »	645 » »	» » » »	» »
Ouest	500 » »	2 50 » »	» » » »	500 » »	» » » »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1550 » »	» » » »	2 50	1547 50 » »	» » » »	2 50
Canal de Suez	457 50	» » » »	2 50	460 » »	2 50 » »	» »
Transatlantiques.	560 » »	2 50 » »	» » » »	565 » »	5 » » »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	69 80	» 45 » »	» » » »	69 65 » »	» » » »	15
Autrichiens	400 » »	» » » »	5 » » »	401 25 1 25	» » » »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	520 » »	5 » » »	» » » »	520 » »	» » » »	» »
Victor-Emmanuel.	361 25	» » » »	2 50	360 » »	» » » »	1 25
Russes.	» » » »	» » » »	» » » »	» » » »	» » » »	» »
Romains.	337 50	2 50 » »	» » » »	337 50 » »	» » » »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	595 » »	7 50 » »	» » » »	597 50 2 50	» » » »	» »
Saragosse	565 » »	2 50 » »	» » » »	562 50 » »	» » » »	2 50
Séville-Xérès-Séville	420 » »	1 25 » »	» » » »	417 50 » »	» » » »	2 50
Portugais	306 25	6 25 » »	» » » »	305 » »	» » » »	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	» » » »	» » » »	306 25	» » » »
Orléans	296 25	» » » »	» » » »	296 25	» » » »
Paris-Lyon-Méditerranée.	296 25	» » » »	» » » »	295 25	» » » »
Ouest	292 50	» » » »	» » » »	293 75	» » » »
Midi.	292 50	» » » »	» » » »	292 50	» » » »
Est.	286 25	» » » »	» » » »	286 25	» » » »

Saumur, P. GODET, imprimeur.